

Pantin le 3 avril 2017

Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité Jean Luc Romero 50 rue Chabrol 75010 PARIS

## Monsieur,

Je vous remercie du courrier que vous m'avez envoyé concernant le droit à l'euthanasie.

En ce qui me concerne, et je ne peux vous faire part que de mes sentiments personnels sur la question, je suis bien sûr, mais qui ne le serait pas, pour le droit de mourir dans la dignité. Et je pense que la loi Léonetti de 2005, en légalisant l'euthanasie passive, a marqué un certain progrès et levé une partie de l'hypocrisie qui régnait en la matière. La loi Claeys-Léonetti de 2016 me semble également aller dans ce sens en renforçant l'idée de directive anticipée et en autorisant clairement la sédation profonde.

Vous soulignez dans votre courrier que ce n'est pas suffisant et je partage votre point de vue. Je pense que c'est en grande partie parce que les moyens manquent pour l'hôpital, notamment que les personnels hospitaliers ne sont pas assez nombreux, débordés et souvent dans l'impossibilité de prendre le temps de soulager ne serait-ce que la douleur morale des mourants.

D'une manière générale ou plutôt abstraite je suis aussi pour qu'il soit permis à chacun de pouvoir s'appuyer sur « une aide active à mourir lorsqu'il juge que sa propre vie n'est plus que de la survie, douloureuse. » Mais nous ne vivons pas dans une société abstraite et l'organisation sociale actuelle,— que je combats et dont je souhaite une transformation profonde,— est trop dominée par l'argent, par la loi de la jungle, par l'égoïsme et le chacun pour soi, pour que je puisse penser qu'une loi légalisant l'euthanasie active et le suicide assisté pourrait résoudre le problème d'une manière totalement humaine et libérée de toute considération d'intérêt particulier.

Comme il est dit dans une de vos brochures « en 2011, on meurt toujours mal en France ». Oui! Et j'ai envie d'ajouter parce qu'on y vit toujours mal. « Mourir dans la dignité » présuppose qu'on ait les moyens de cette dignité. Et quand on voit aujourd'hui la dégradation des hôpitaux publics, les services fermés, le manque de personnels et de moyens de toutes sortes, la dignité ne peut y être assurée pour tous. Certes la maladie est terrible pour tous, mais la dignité est bien plus accessible à ceux qui ont les moyens financiers d'accéder à un environnement et des soins de qualité. Pas plus que nous le sommes devant la maladie nous ne sommes égaux devant les conditions de la fin de vie.

Si donc je pense qu'une loi telle que vous la réclamez serait sans doute une avancée, je doute fort que celle-ci puisse être mise en pratique si nous ne changeons pas fondamentalement cette société. Et c'est le sens de mon combat.

En vous souhaitant bon courage pour votre combat, je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.

Nathalie ARTHAUD